

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE
=====

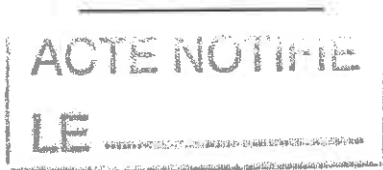
N°43/2023

O B J E T :

Convention de Formation
Professionnelle entre
"CIRIL GROUP"
et la ville de MIRAMAS

Nature : Décision du Maire prise
par délégation

Matière : Fonction publique



COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 27-2020 du Conseil Municipal
de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégations
d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU les crédits alloués au plan de formation 2023.

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions
techniques et financières de l'organisation de la
formation « DSN »,

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

DE CONCLURE une convention entre la société CIRIL GROUP sise n°49, avenue Albert Einstein - B.P 1074 à VILLEURBANNE cedex et la commune de MIRAMAS, pour l'organisation de la formation « DSN » qui aura lieu à distance, le 27 juin 2023, pour 3 agents de la collectivité et sera facturée 855 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Trésorier d'ISTRES, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 21/03/2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

le :

19 JUIN 2023

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE MIRAMAS (13)
Utilisateur : wspastell wspastell

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_43
Objet :	Convention de formation professionnelle entre CIRIL GROUP et la ville de MIRAMAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	013-211300637-20230321-2023_43-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-211300637-20230321-2023_43-CC-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Document contractuel) Nom original : DSN.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20230321-2023_43-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	130.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juin 2023 à 15h21min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juin 2023 à 15h21min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juin 2023 à 15h21min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juin 2023 à 15h26min36s	Reçu par le MI le 2023-06-19